

## LE DERNIER DECRET DU SAINT OFFICE SUR LE SPIRITISME

Les Acta Apostolicae Sedis du 1er juin 1917 ont publié une réponse du Saint-Office concernant la participation aux séances de spiritisme. En voici le texte :

**"Du spiritisme.** Mardi, 24 avril 1917. En assemblée plénière, tenue par les Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux inquisiteurs généraux dans les matières de la foi et des mœurs, cette question a été proposée : "Est-il permis, en recourant ou non à un médium, en se servant "ou non de l'hypnotisme, d'assister à des entretiens ou à des manifestations "quelconques de spiritisme, offrant-elles l'apparence de l'honnêteté ou "de la piété, soit en interrogant des âmes ou des esprits, soit en écoutant "les réponses, soit en restant seulement spectateur, même en protestant "tacitement ou expressément qu'on ne veut avoir aucun rapport avec les "esprits mauvais." Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères ont décidé qu'il fallait répondre : "Non, sur tous les points." (Negative in omnibus.)

"Et le jeudi, 26 du même mois, S. S. Benoît XV a approuvé la solution des Eminentissimes Pères, sur le rapport qui lui en a été fait.

"Donné à Rome, au Saint-Office, 27 avril 1917.

Alloisius Castellano, S. R. et U. I. Notarius.

## MGR LANGEVIN ET P.-E. LAMARCHE

L'**Action française** de décembre nous a apporté un bel article sur Paul-Emile Lamarche, dû à la plume du R. P. Théophile Hudon, S. J., l'un de ses anciens professeurs. Nous tenons à en consigner un paragraphe, qui met fin à une légende, concernant une prétendue lettre de Mgr Langevin relative au débat scolaire du Keewatin en 1912.

Lamarche vota contre le ministère et de propos délibéré renonça aux avantages matériels que l'on faisait miroiter à ses yeux. Il y eut la bataille au grand jour, mais il y eut aussi la lutte sourde dans les coulisses : que de démarches, que de contestations dans l'ombre. Lamarche, discutant serré, résistait des nuits entières aux arguties subtiles de ses chefs. On lui disait entre autres choses que Mgr Langevin avait écrit une lettre approuvant l'attitude du ministère. Lamarche exigeait qu'on lui montrât la fameuse épître, ce qu'on lui refusa. Quand, un peu plus tard, il se rendit à Winnipeg, dans une entrevue avec l'intrépide archevêque de Saint-Boniface, il demanda s'il était vrai que lui, Mgr Langevin, avait écrit une lettre dont il lui donna la teneur. Mgr Langevin nia catégoriquement, puis loua avec effusion, sans réserve, le courage du jeune député; dans un geste émouvant, il prit Lamarche dans ses bras et le serra sur son cœur: c'était l'accordade des preux: tout était perdu hors l'honneur.